

Immigration

Le simple fait d'obliger les immigrants à rester au même endroit pendant six mois, ce qui limite leur choix en matière d'emploi, peut donc entraîner une certaine exploitation que nous condamnons. Les journaux ont dit que les régions désignées appartiennent maintenant au passé; pourtant, si je comprends bien les règlements, on accordera ou on retirera des points aux futurs immigrants selon la région où ils se rendent. Les règlements permettent d'orienter le choix du lieu d'immigration par le truchement du système des points. Jusqu'à présent, on n'accordait pas assez de points pour la région choisie. Pendant des mois, à une époque où le taux de chômage dans les Prairies était très faible et où il existait des possibilités d'emploi, les candidats à l'immigration avaient quatre points sur cinq s'ils disaient qu'ils voulaient aller là-bas.

● (1640)

Si l'immigrant voulait s'établir à Toronto ou ailleurs dans la province d'Ontario où l'on accueillait plus de 50 p. 100 des immigrants et où l'emploi est plus élevé, on lui accordait trois points sur cinq. C'est donc dire que le règlement n'encourageait pas les immigrants à aller s'établir ailleurs. A mon avis, le compromis auquel on est arrivé est beaucoup plus pratique que ne l'est la désignation de régions suggérée par le député. Mais je tiens à ce que le compte rendu indique clairement que ce qu'on a dit, une fois l'amendement du député de Davenport adopté au comité, soit qu'on n'accordera plus de points en fonction de régions désignées, ce qui n'est pas vrai, car on continuera de le faire.

Ce qu'il faut souligner une fois de plus, après le discours du député de Laprairie, c'est que le gouvernement n'a pas encore de politique démographique et que l'immigration n'est qu'un des aspects du grand problème de l'urbanisation au Canada. Un de ses aspects bien plus importants, c'est celui de la migration des Canadiens eux-mêmes vers les centres urbains où les possibilités d'emploi existent. Je déclare ceci au gouvernement: nous nous devons de formuler des politiques démographiques et d'expansion régionale qui encourageront les Canadiens à s'installer dans d'autres régions au lieu de les forcer par règlement à s'établir dans des régions spéciales.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je veux simplement signaler que j'appuie le député de Laprairie (M. Watson) et que je suis d'accord avec le député de Provencher (M. Epp) sur la plupart qu'il a tenus. Voici ce que dit en partie que l'amendement se propose de supprimer:

Aux fins de la présente loi et des règlements lorsqu'une personne obtient le droit d'établissement à certaines conditions, aucune de ces dernières ne peut indiquer dans quelle région cette personne doit résider.

J'ai écouté attentivement le député de Provencher lorsqu'il a dit qu'on continuerait d'accorder des points et qu'il y aurait des régions désignées de façon non officielles, même si la formulation du bill à l'étude semble très claire là-dessus. Je partage les vues de ceux qui s'inquiètent de voir que notre immigration s'est si largement concentrée dans les villes. C'est un phénomène qui a aggravé nos problèmes de logement et multiplié les services sociaux qui en découlent. Je trouve que c'est raisonnable de vouloir acheminer l'immigration vers les régions à faible croissance du Canada. Je me rends compte que cela peut donner lieu à des cas d'exploitation des immigrants.

J'ai écouté ceux qui ont prétendu qu'une telle mesure pourrait être une violation des droits de la personne. Mais je ne

pense pas que ce soit violer les droits de la personne que de dire à ceux qui désirent immigrer au Canada qu'ils doivent d'abord passer un certain temps dans une de nos régions à faible croissance. Cela m'apparaît comme une exigence raisonnable. Je sais que l'auteur de cet amendement, le député de Laprairie, a dit qu'il était prêt à le retirer, mais je tiens simplement à dire qu'il est temps, à mon avis, que nous faisons face au problème de l'urbanisation plus sérieusement que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Le député de Laprairie a parlé de notre politique du logement et des promesses que mon parti a faites en matière de transports urbains. Nous avons des engagements importants à respecter dans ce domaine. Je voudrais bien que l'élaboration d'une politique urbaine puisse aller de pair avec des mesures permettant le libre choix du lieu de résidence pour tous. Mais, sur le principe, je suis d'accord avec ceux qui disent que ce ne serait pas aller à l'encontre des droits de la personne que de demander à ceux qui arrivent au Canada d'aller s'installer un certain temps dans une des régions les moins développées du pays, pour qu'ils ne se retrouvent pas tous dans les centres urbains où leur arrivée ne fait qu'aggraver les problèmes qui se posent déjà.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question? J'aimerais bien qu'il m'indique les régions de stagnation économique vers lesquelles on pourrait diriger des immigrants. Toutes les régions de stagnation économique sont des régions de chômage élevé, et les immigrants qu'on y enverrait auraient énormément de mal à trouver du travail. J'aimerais que le député nous parle un peu de cette question.

M. Francis: Je ne suis pas en mesure de donner une description détaillée, cependant j'ai écouté le ministre d'État à la santé et aux sports amateurs (M^{me} Campagnolo), qui me dit qu'il y a des emplois offerts dans sa région de Colombie-Britannique et qu'on y recevrait volontiers des immigrants. Je sais qu'il y a des emplois disponibles dans nos régions éloignées.

Mme Campagnolo: Pour les ouvriers spécialisés.

M. Francis: Et pour d'autres également.

Des voix: Oh, oh!

M. Francis: Ce que je dis, c'est que l'afflux des immigrants dans les grandes villes multiplie et amplifie les problèmes. Cela est indéniable, et le député devra en convenir j'en suis persuadé.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Le député de Laprairie (M. Watson) a dit, je pense, qu'il envisagerait à un certain moment de retirer sa motion. Il n'est donc pas nécessaire que je fasse un long discours. Beaucoup d'entre nous serons sans doute d'accord avec ce qu'il a dit en général de la planification urbaine. Mais je ne puis admettre qu'on impose une région à certains habitants du Canada. Le député de Laprairie et celui d'Ottawa-Ouest (M. Francis) ont soutenu que cela ne viole aucun droit, mais cela n'est pas tout à fait exact.

Je regrette de ne pas avoir sous la main le passage exact, mais la convention des Nations Unies sur ce sujet définit clairement la liberté de déplacement. Si nous invitons des étrangers à se fixer sur notre territoire, ce ne doit pas être à titre de citoyens de seconde zone, incapables de se déplacer comme ils l'entendent. Je ne vois pas d'objection à ce qu'on les incite à s'établir en certains endroits, en leur offrant par